

**Province de Québec**

**Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**MRC de Montmagny**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil**, tenue le 7 décembre 2009, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

**En présence des conseillers :**

Mesdames Nancy Guichard, Lisette V. Painchaud, messieurs Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Poulin.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**01. Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

**02. Adoption de l'ordre du jour**

**2009-12-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal
  - a) Suivi au procès-verbal
04. Correspondance
05. Présentation et adoption des comptes
06. Représentant – Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile
07. Avis de motion – Règlement # 2009-12-102
08. Date pour la présentation du budget 2010
09. États financiers
10. Travaux d'infrastructures
  - a) Programmation
  - b) Transfert de fonds
  - c) Reddition des comptes
05. Étude de bathymétrie
06. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité
07. Séances ordinaires du Conseil 2010
08. Activités du maire et des conseillers

09. Varia

10. Période de questions

11. Levée de la séance

**Considérant qu'**au point 15 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Camion incendie
- b) Carnets de L'Isle-aux-Grues
- c) Le gymnase
- d) Lettre de remerciements
- e) Fin de la saison de navigation du traversier

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Lisette V. Painchaud**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

**Adopté.**

**03. Adoption du procès-verbal**

**2009-12-02 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 novembre 2009, soit accepté tel que présenté.

**Adopté.**

**a) Suivi au procès-verbal**

En référence au point 15 a) *Table de billard* du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 novembre 2009, suite à une discussion, les conseillers concluent ce qui suit :

**2009-12-03 Table de billard**

**Considérant qu'**à la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 9 novembre 2009, une demande avait été formulée relativement à l'installation d'une table de billard dans un local du Centre de la Volière ;

**Considérant que** ce dernier est déjà prêté au Club de l'Âge d'Or de l'Isle-aux-Grues et que des appareils pour le conditionnement physique sont installés et disponibles pour l'ensemble de la population ;

**Considérant que** l'entreprise privée offre déjà ce genre d'activité ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Luc Vézina**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau  
Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité refuse la demande pour l'installation d'une table de billard au Centre de la Volière.

**Adopté.**

#### **04. Correspondance**

##### **2009-12-04 Adhésion 2010 à Québec Municipal**

**Considérant que** le portail de Québec municipal est le réseau officiel de communication du monde municipal québécois ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par madame Lisette V. Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion à Québec Municipal, et ce, au coût de 152,38 \$, taxes incluses.

**Adopté.**

##### **2009-12-05 Services professionnels en droit municipal**

**Considérant que** la Municipalité a déjà une entente avec Me Daniel Bouchard, avocat pour la Société Lavery, De Billy, qui consiste à une formule de services professionnels sous forme « d'abonnement » à un Service de première ligne ;

**Considérant que** cette formule donne droit à un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la Municipalité, sans limite quant aux nombres de questions soumises, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;

**Considérant que** cette formule assure la vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du Conseil et formulation de commentaires téléphoniques à la directrice générale, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la Municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.);

**Considérant que** le coût annuel de ce service est de 700 \$ par année, taxes et déboursés non inclus, payable en deux versements et que seuls le maire, la directrice générale et l'inspecteur ont accès à ce service ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues reconduise l'entente intervenue avec Me Daniel Bouchard pour des services professionnels en droit municipal avec une formule sous forme « d'abonnement » à un Service de première ligne au coût de 700 \$ par année, taxes et déboursés en sus ;

**Adopté.**

**2009-12-06 Adoption du budget 2010 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny**

**Considérant que** la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a transmis à la municipalité son budget pour l'année 2010 ;

**Considérant que** la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny présente un budget équilibré soient des dépenses de fonctionnement totalisant 18 906 \$ et des revenus équivalents de 18 906 \$ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Luc Vézina**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte le budget 2010 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

**Adopté.**

**2009-12-07 Renouvellement à titre de membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues pour l'année 2010**

**Considérant que** la Municipalité est déjà membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues dans le volet *transport* ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Luc Vézina**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion pour l'année 2010 à titre de membre de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, dans le volet *transport*, au coût de 250 \$.

**Que** cette adhésion soit absorbée par le budget pour la gestion des opérations de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny.

**Adopté.**

**2009-12-08 Renouvellement de l'assurance aviation**

**Considérant que** la police d'assurance aviation qui couvre le garage dans lequel sont entreposés les équipements pour les incendies et les déplacements desdits équipements sur le terrain de l'aéroport de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues est à échéance ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues renouvelle l'assurance aviation au coût de 2 126 \$, taxes incluses.

**Adopté.**

Pour faire suite à une subvention du ministère des Transports du Québec via le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, la Municipalité doit présenter une reddition des comptes pour l'année 2009. Suite à une discussion, les conseillers adoptent les résolutions suivantes :

**2009-12-09 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition des comptes**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 4493 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**Attendu qu'**un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par madame Lisette V. Painchaud**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**Adopté.**

**2009-12-10 Vérificateur – reddition des comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**Considérant** l'obligation de la Municipalité de présenter pour la période finissant le 31 décembre 2009, une reddition des comptes relative au *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Lisette V. Painchaud**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe pour effectuer les travaux relatifs à une reddition de comptes dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**Adopté.**

Monsieur Jean-Louis Proulx, agent de développement rural, CLD de la MRC de Montmagny souligne l'importance de prendre une décision concernant une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté relative à l'achat d'équipements pour les vidanges. Suite à une discussion, les conseillers adoptent la résolution suivante :

**2009-12-11 Abrogation de la résolution numéro 2009-06-12 Demande d'aide financière - Fonds de soutien aux territoires en difficulté**

**Considérant** qu'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté a été adressée au MAMROT pour financer l'acquisition d'un véhicule usagé pour ramasser les ordures (30 000 \$) d'une benne neuve (35 000 \$) pour la somme de 65 000\$ avant taxes et de conteneurs de 8 verges (achat de trois en location 500\$/chacun et de trois neufs 1 500 \$, avant taxes) pour la somme de 6 000 \$, avant taxes, pour un montant total de 71 000 \$ ;

**Considérant que** la subvention couvrirait 50 % de la dépense totale ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité renonce au projet ci-haut mentionné, et ce, à cause des coûts trop élevés à assumer par la Municipalité.

**Que** la présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 2009-06-12.

**Adopté**

**2009-12-12 Pacte d'amitié entre St-Antoine-sur-L'Isle-de-France et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**Considérant que** des représentants de la Municipalité de St-Antoine-sur-l'Isle-de-France ont manifesté leur intention de signer le Pacte d'amitié entre les deux municipalités ;

**Considérant que** madame Édith Rousseau, coordonnatrice, Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues a été nommer pour se charger de ce dossier ;

**Considérant que** la signature de ce pacte devrait avoir lieu au printemps prochain ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Lisette V. Painchaud**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte la signature de ce Pacte d'amitié entre les deux municipalités pourvu que cela n'implique aucune obligation ni aucun frais pour la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues.

**Adopté.**

**2009-12-13 Affichage des services essentiels**

**Considérant que** la Corporation de développement touristique demande, suite à des commentaires reçus, d'installer de l'affichage indiquant les services essentiels (ex. toilettes) sur le chemin de la Volière ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Lisette V.Painchaud**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité commande au mois de janvier 2010 des affiches pour indiquer les services essentiels.

**Que** cette dépense soit absorbée à même le budget 2010.

**Adopté.**

La ristourne versée par la Mutuelle des municipalités du Québec à la Municipalité est de l'ordre de 2 157 \$.

Le service d'aide financière du ministère de la Sécurité publique, suite à l'analyse finale de la réclamation de la Municipalité, verse un montant de 1 927,42 \$ relatif aux dommages causés au mur de soutènement du chemin du Roi lors d'une grande marée du printemps dernier.

Dans une lettre en date en date du 17 novembre 2009, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous informe que le montant estimé concernant le remboursement d'une partie de la TPS est de l'ordre de 3 600 \$.

Pour faire suite à une lettre signée par les propriétaires du chemin du Roi, à l'est du chemin de la Volière jusqu'au chemin de l'Aéroport indiquant leur intérêt à d'être inclus dans le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées, les membres du Conseil prennent cette demande en considération.

Le ministère des Transports du Québec confirme un versement de 9785,40 \$ relatif au contrat de déneigement.

Dans une lettre en date du 3 décembre 2009, madame Line Beauchamps nous informe que la Municipalité recevra un montant de 565,30 \$ dans le cadre du *Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*.

Dans une lettre en date du 3 décembre 2009, Recyc-Québec confirme un montant de 654,01 \$ couvrant la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007 et du solde de réserve des années 2005 et 2006.

Dans une lettre en date du 23 novembre 2009, madame Bibiane B. Vézina, président du Club de l'Âge d'Or de l'Isle-aux-Grues demande à la Municipalité, en vue de mettre sur pied un programme expérimental de conditionnement physique pour les membres, l'accès gratuit au gymnase pour pratiquer la marche à l'abri des intempéries et des aléas de la température. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que les conditions pour la location du gymnase demeurent inchangées, par conséquent, cette demande d'accès gratuit est refusée.

Pour faire suite à une demande de monsieur Éric Gagnon, marguiller, relative à une demande d'aide financière pour un parc près de l'église, les conseillers suite à une discussion, mentionnent que cette demande sera prise en considération lors de la préparation du budget 2010 et que par conséquent, cette demande est reportée à une date ultérieure.

Dans une lettre en date 1<sup>er</sup> décembre 2009, monsieur Luc Caron, président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles, fait part de la situation relative à la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire et des coûts s'y rapportant et demande à la Municipalité la possibilité d'envisager une participation financière au coût de post-fermeture du LES de l'Anse-à-Gilles. Suite à une discussion les conseillers concluent de demander une estimation des coûts que cette participation financière impliquerait afin de prendre une décision éclairée. Une lettre sera transmise en ce sens à la Régie.

Les documents suivants sont présentés aux membres du Conseil :

- Extraits de procès-verbaux de la Municipalité de Cap St-Ignace relatifs à l'étude de bathymétrie.
- Procès-verbal d'une réunion des directeurs incendie de la MRC de Montmagny, tenue le 18 novembre 2009.
- L'étude géotechnique préliminaire relative au projet global d'assainissement et d'urbanisation pour la collecte des eaux usées préparée par Inspect-Sol.

## **05. Présentation et adoption des comptes**

### **2009-12-14 Présentation et adoption des comptes**

**Considérant que** les conseillers vérifient les différentes factures et que la liste des comptes préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour le mois de décembre 2009 est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la liste des comptes pour le mois de décembre 2009 soit approuvée pour un montant de 80 155,53 \$.

**Adopté.**

### **2009-12-15 Représentant pour siéger au Conseil d'administration de la Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile**

**Considérant que** Grosse-Ile fait partie intégrante de l'archipel de l'Isle-aux-Grues ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par madame Lisette V. Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**De nommer monsieur Frédéric Poulin, maire, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour siéger au Conseil d'administration de la Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile.**

**Adopté.**

#### **7. Avis de motion – règlement # 2009-12-102**

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil.

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par monsieur Christian Vinet, conseiller, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement numéro 2009-12-102 décrétant les taxes et tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'année financière 2010.

#### **08. Date pour la présentation du budget 2010**

La séance extraordinaire du Conseil pour la présentation et l'adoption du budget 2010 aura lieu le 15 janvier 2010, à la salle de conférence du Centre de la Volière à 20 h.

#### **09. États financiers**

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 30 novembre 2009 sont remises aux conseillers. Les sommaires des projets *Municipalité* et *Traversier* sont également transmis.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, fait le bilan des finances municipales.

#### **2009-12-16 Transferts budgétaires**

**Considérant** les dépenses non prévues au budget 2009 ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par madame Lisette V. Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** soit retranché un montant de :

- 114 000 \$ du poste # 5190 *Chemin – investissement voirie*

**Que** ce montant soit transféré au poste 5552 *Assainissement des eaux usées*

**Adopté.**

#### **10. Travaux d'infrastructures**

##### **a) Programmation**

**2009-12-17 Programmation des travaux – Programme d’aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues a révisé la programmation des travaux pour y inclure des travaux de priorité 1;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Luc Vézina**

**Et unanimement résolu**

**Que** la programmation en date du 7 décembre 2009 remplace les autres programmations transmises au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire.

**Adopté.**

**b) Transfert de fonds**

**2009-12-18 Autorisation au transfert de fonds provenant du *Programme de transfert aux municipalités du Québec d’une partie des revenus de la taxe fédérale d’accise sur l’essence***

**Considérant** qu’en référence à la résolution numéro 2007-11-05, la Municipalité prévoit les modalités de transfert de fonds provenant du *Programme de transfert aux municipalités du Québec d’une partie des revenus de la taxe fédérale d’accise sur l’essence* ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer un transfert de fonds couvrant les factures relatives au projet de collecte et d’assainissement des eaux usées provenant du *Programme de transfert aux municipalités du Québec d’une partie des revenus de la taxe fédérale d’accise sur l’essence* couvrant les travaux effectués admissibles en 2009.

**Adopté.**

**c) Transfert de fonds**

**2009-12-19 Reddition des comptes - *Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec***

**Considérant** l’obligation de la Municipalité de présenter, à la fin du *Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec* 2006-2009, une reddition des comptes ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Luc Vézina**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe pour effectuer les travaux relatifs à une reddition de comptes dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*.

**Adopté.**

### **11. Étude de bathymétrie**

Au mois de septembre dernier, la Municipalité a mandaté Entreprises Normand Juneau Inc. pour réaliser une étude de bathymétrie dans le secteur visé pour un projet de quai en eau profonde à l'Anse-à-Gilles. Suite à la réception de cette étude, les conseillers suite à une discussion concluent ce qui suit :

#### **2009-12-20 Étude de bathymétrie - Emplacement d'un quai en eau profonde**

**Considérant qu'**en référence à la résolution numéro 2009-09-11 un mandat a été accordé à Entreprises Normand Juneau Inc. pour la réalisation d'une étude de bathymétrie dans le secteur visé pour un projet de quai en eau profonde à l'Anse-à-Gilles ;

**Considérant que** l'étude de bathymétrie démontre que dans le secteur retenu pour l'emplacement d'un quai en eau profonde à l'Anse-à-Gilles, la profondeur de l'eau pour permettre au traversier de naviguer en toute sécurité et selon un horaire régulier est inadéquate.

**Considérant que** monsieur le maire demande aux conseillers de se prononcer :

**Lisette V. Painchaud** mentionne qu'à la lumière de l'étude de bathymétrie le projet de l'Anse-à-Gilles ne permet pas la construction d'un quai en eau profonde ;

**Patrice Painchaud** mentionne qu'il faut aller vers d'autres avenues que l'Anse-à-Gilles pour régler notre problème de transport ;

**Christian Vinet** mentionne également qu'il faut aller vers d'autres avenues que l'Anse-à-Gilles pour régler notre problème de transport.

**Nancy Guichard** mentionne qu'il faut voir à d'autres solutions pour régler les problèmes reliés au transport maritime ;

**Luc Vézina** mentionne qu'étant donné la longueur du quai qui devrait être construit pour pouvoir naviguer en toute sécurité, il faut voir d'autres solutions.

**Michel Rousseau** mentionne que suite à l'étude de bathymétrie, il faut trouver une autre solution ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par madame Lisette V. Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, suite aux résultats découlant de l'étude de bathymétrie, renonce à son projet de quai en eau profonde à l'Anse-à-Gilles.

**Adopté.**

## **12. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité**

La séance extraordinaire du Conseil pour la présentation du *Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité* aura lieu le 15 décembre 2009, à la salle de conférence du Centre de la Volière à 20 h.

## **13. Séances ordinaires du Conseil 2010**

### **2009-12-21 Calendrier 2010 des séances ordinaires du Conseil**

**Considérant que** l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Luc Vézina**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour **2010**, qui se tiendront le **lundi** à la salle de conférence du Centre de la Volière et qui débiteront à **20 h** :

- 11 janvier
- 1<sup>er</sup> février
- 1<sup>er</sup> mars
- 12 avril (5 avril – lundi de Pâques)
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 13 septembre (6 septembre, la fête du Travail)
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

**Qu'un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

**Adopté.**

## **14. Activités du maire et des conseillers**

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

17 novembre Conseil des maires de la MRC de Montmagny

24 novembre Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'élection du préfet

25 novembre Rencontre avec des dirigeants de la STQ.

Madame Lisette V. Painchaud mentionne qu'elle a assisté à une rencontre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny dont elle fait un bref compte-rendu.

Monsieur Patrice Painchaud mentionne qu'il a assisté à une rencontre du Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues et à une rencontre d'information avec différents intervenants touristiques.

Monsieur Christian Vinet mentionne qu'il n'a pas assisté à des rencontres particulières, mais qu'il suit les deux dossiers dont il a la charge, les finances municipales ainsi que la collecte et l'assainissement des eaux usées.

Madame Nancy Guichard, aucun suivi particulier

Monsieur Luc Vézina, aucun suivi particulier

Monsieur Michel Rousseau mentionne qu'il a présidé la rencontre du Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues ainsi qu'une rencontre d'information avec différents intervenants touristiques. Il indique également qu'il s'est chargé de faire effectuer les vérifications requises sur des équipements pour les pompiers (bombonne et appareils respiratoires).

## **15. Varia**

### **a) Camion incendie**

Monsieur Christian Vinet indique que suite à une vérification du camion incendie, il a détecté un problème, mais ce dernier devrait être résorbé dans les plus brefs délais. Il mentionne également qu'une unité d'urgence provenant du ministère des Transports du Québec, a été remise au garage de l'aéroport.

### **b) Gymnase**

Madame Nancy Guichard demande qu'un communiqué soit préparé indiquant les règles pour la location du gymnase au Centre de la Volière. Monsieur le maire rappelle que les équipements municipaux sont des biens collectifs.

### **c) Carnets de l'Isle-aux-Grues**

## **2009-12-22 Carnets de l'Isle-aux-Grues – spécial pour la période des Fêtes**

**Considérant que** les auteurs du volume *Carnets de l'Isle-aux-Grues* suggèrent une réduction du prix des volumes à 30 \$ pour la période des Fêtes ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte de réduire le prix du volume *Carnets de l'Isle-aux-Grues* à 30 \$ et ce, uniquement pour la période des Fêtes, jusqu'au 2 janvier.

### **d) Remerciement**

Monsieur le maire demande qu'une lettre de remerciements soit adressée à monsieur Marc Couillard, vérificateur comptable, Raymond Chabot Grant Thorton, pour le temps accordé bénévolement pour une rencontre avec les membres du Conseil municipal ainsi que pour tous les services rendus.

**e) Fin du service du traversier**

Monsieur le maire mentionne que la saison hivernale est à nos portes et puisque les prévisions météorologiques prévoient plusieurs centimètres de neige et du froid, les conditions de navigation vont très vite se dégrader. Le N.M. Grue-des-Iles n'étant pas conçu pour effectuer des manœuvres dans la glace, de plus, les hélices, suite à un départ tardif dans la glace l'an dernier, sont déjà endommagées donc, pour éviter d'hypothéquer le début de la saison de navigation 2010, la décision de mettre fin aux opérations du traversier sera effective à compter de mercredi, le 9 décembre 2009 après le dernier voyage prévu à l'horaire. Par conséquent, monsieur le maire ajoute que la desserte aérienne qui est désormais sous l'égide de la Société des traversiers du Québec sera en fonction aussitôt que le traversier aura mis fin à ses opérations.

**10. Période de questions**

**11. Levée de la séance**

Monsieur le maire souligne le travail de madame Hélène Painchaud qui occupe le poste de secrétaire-trésorière à la Municipalité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, soit plus de dix ans. Un arrangement floral lui est remis pour cette occasion.

**2009-12-23 Levée de la séance ordinaire du Conseil**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22 h 30, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Frédéric Poulin, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.

**Province de Québec**

**Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**MRC de Montmagny**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil**, tenue le 15 décembre 2009, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

**Les conseillers présents sont :**

Mesdames Nancy Guichard, Lisette V. Painchaud, messieurs Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Poulin.  
Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 11 décembre 2009.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

**Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Monsieur le maire fait la lecture du *Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité*. Ce dernier fait un bilan de la situation et des réalisations du Conseil municipal au 30 novembre 2009. Il mentionne également les orientations pour l'année 2010.

La lecture du rapport est suivie d'une période de questions.

**Levée de la séance**

**2009-12-24 Levée de la séance extraordinaire du Conseil**

**Il est proposé par** madame Lisette V. Painchaud

**Appuyé par** monsieur Luc Vézina

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance extraordinaire du Conseil soit levée à 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Frédéric Poulin, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.





